

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 8

Territoire d'industrie : contrat de financement

Lancé en novembre 2018 « Territoire d'industrie » est un programme national de soutien aux territoires industriels portant sur la période 2019-2022 et visant à redynamiser l'industrie française autour des axes innover, attirer, recruter et simplifier.

Le 9 juillet 2021, le contrat Territoire d'industrie Finistère pour la période 2019-2022 a été signé à Brest. Il est l'œuvre d'un travail collectif porté par l'UIMM Finistère, la CCIMBO Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale avec 12 autres acteurs (EPCI, Pays, Technopôles), une première en France pour ce type de contrat.

Pour animer ce programme, il est nécessaire de recruter un/e chargé/e de mission au sein de l'UIMM, pour l'ensemble du territoire. Le coût de la participation de Quimper Bretagne Occidentale serait de 11 593,50 € annuel sur 2 ans.

Le groupe projet « Territoires d'industrie » du Finistère est composé de l'UIMM Finistère, la CCIMBO Brest métropole et Quimper Bretagne Occidentale avec 12 autres acteurs (EPCI, Pays, Technopôles). Le contrat signé le 9 juillet 2021 est porté par les dix intercommunalités finistériennes, en binôme avec un industriel de chaque territoire et articulé autour de 4 axes, déclinés dans 7 enjeux et 33 fiches actions.

Le 21 septembre 2021, Guillaume BASSET, Délégué aux Territoires d'industrie auprès du ministre de l'économie et des finances et de la cohésion des territoires, accompagné d'Antoine HOINGNET, chargé de programme au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANC Territoires) se sont déplacés sur Brest pour rencontrer les acteurs du consortium finistérien, présenter la démarche et les financements.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

I. Ambition de la démarche et engagements des parties

Contractuellement, les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du « territoire d'industrie Finistère ».

Les signataires se sont engagés collectivement pour la réussite du contrat :

- Le Conseil régional est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale (...);
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie (...);
- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels (...);
- Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées (...);
- Les opérateurs publics et autres partenaires signataires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions (...);
- Les autres partenaires, l'UIMM Finistère, la CCIMBO, le Pôle métropolitain du Pays de Brest, le Technopôle Brest Iroise et la Technopole Quimper Cornouaille s'engagent à participer au comité de pilotage « Territoire d'industrie Finistère », à la mise en œuvre des actions co-décidées et au renforcement de la coopération Etat – Région Bretagne - intercommunalités – entreprises.

La gouvernance du projet est composée d'un comité de pilotage qui pourra se réunir une fois par an et d'un comité technique.

II. L'animation de la démarche en Finistère

La construction de la démarche Territoire d'Industrie Finistère a été portée, jusqu'à la signature du contrat et la venue de Guillaume BASSET, par l'UIMM 29, en lien étroit avec la CCIMBO Brest métropole et Quimper Bretagne Occidentale.

La signature du contrat constitue la première étape de la démarche qui vise à accueillir et développer le tissu industriel du territoire finistérien. Il convient désormais de la faire vivre en organisant la coordination et le pilotage du projet multi territorial et multi partenarial.

Sur le plan de l'animation, ce projet demande des ressources pour notamment communiquer, préparer les réunions de suivi opérationnel et du comité Territoire d'Industrie, faire le point sur l'avancée des actions et des projets, participer aux réunions régionales, nationales pour faire du benchmark et montrer que la démarche finistérienne s'inscrit bien dans le plan national « territoire industrie ».

Le contrat Territoire industrie est un contrat « vivant », « itératif ». Cela impliquera l'intégration de nouvelles actions, peut-être l'abandon de certaines actions..., donc un suivi administratif du contrat, des abrogations, la vérification du respect du contrat et du cahier des charges Territoire d'Industrie ..., et ainsi conserver l'objectif du contrat qui vise à faire rayonner le Finistère, son Industrie et son écosystème dans les territoires concernés.

Il convient de s'interroger sur l'animation de cette démarche et sur les moyens à mettre en œuvre, eu égard de l'ambition fixée. **Une démarche avec un animateur dédié est aujourd'hui privilégiée par les partenaires :**

Un(e) chef(fe) de projet pourrait être recruté(e) sur 24 mois en charge d'animer la démarche pour :

- Assurer le suivi et la participation à des manifestations de promotion de la démarche ;
- Suivre les budgets d'animations/communication et la gestion de la trésorerie & de l'abondement ;
- Assurer la transmission d'information pour la continuité de la coordination, du pilotage...
- Rechercher pour les actions la captation des fonds de l'Etat.

Il s'agirait de dédier 1 ETP sur l'animation et le développement de la démarche, en partenariat avec le consortium.

Les avantages sont :

- Avoir une ressource humaine et un interlocuteur unique pour animer le contrat Territoire industrie auprès des différentes instances ;
- Organiser et animer des comités techniques réguliers et a minima un comité de pilotage par an, en intégrant les nouvelles actions, l'abandon d'autres....
- Engager des actions de promotion à l'extérieur du territoire (mise en avant de l'offre foncière et de services) ;
- Avoir un représentant pour le Finistère pour les temps forts de la démarche nationale ;
- Inscrire dans la durée le partenariat public/privé de la démarche et de la dynamique finistéenne ;
- Se saisir de l'opportunité financière annoncée par l'Etat (Guillaume BASSET), à savoir le financement du poste à 50 % sous la forme d'une subvention versée en une fois plafonné à 80 K€, soit un budget de 160 K€ pour 2 ans, valable 1 fois.

III. L'impact pour QBO

Cette démarche qui s'inscrit dans une démarche partenariale avec les EPCI du Finistère, l'UIMM, la CCIMBO et les technopôles est intéressante pour QBO pour développer le soutien aux projets industriels et aux différents projets du territoire (Ecole d'ingénieurs, Ecole de Production, Valorisation des métiers industriels, décarbonation de l'industrie, Economie circulaire, Développement du foncier, Formations spécifiques, ...).

Les principaux EPCI (Brest métropole, Morlaix communauté, ...) sont favorables au financement mais réaffirment la volonté d'avoir un chargé de mission qui travaille bien pour tous les EPCI du Finistère.

Le coût pour QBO serait de 11 593,50 € annuels sur 2 ans pour un cout total estimé annuel de 103 800 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à verser la subvention à l'UIMM Finistère à hauteur de 11 593,50 € annuellement, sur 2 ans ;
- 2 - à signer la convention de financement du poste du chargé de mission intercommunautaire.